



Avis aux médias

À DIFFUSER IMMÉDIATEMENT

La Commission entame l'audience d'intérêt public sur les allégations concernant les détenus afghans

OTTAWA, 13 octobre, 2009 – Le président de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, Peter A. Tinsley, ouvrira l'audience d'intérêt public sur des plaintes concernant la conduite de la police militaire en Afghanistan.

Le panel rendra sa décision à l'effet des trois motions d'ajourner les audiences amené par le conseil de justice qui représente les sujets des plaignants. Cinq des huit motions déposées demeurent à être entendus par le panel avant que les témoins puissent être appelés à témoigner. Aucun témoin ne sera entendu le 14 octobre.

La séance portera sur des allégations selon lesquelles certains policiers militaires auraient manqué à leur obligation de faire enquête sur certains officiers de grade de la chaîne de commandement qui étaient responsables d'ordonner le transfert des détenus aux autorités afghanes, et ce, malgré le risque connu de torture.

Détails

Date : Le mercredi 14 octobre 2009
Heure : 10 heures
Endroit : Centre Asticou
241, Boulevard Cité des Jeunes, Gatineau, Québec
Bloc 2600, Salle d'audiences #2601
Salle des audiences : **Entrée principale, Bloc 2700**
Disponibilité aux médias : Salon # 2619 (à l'extérieur de la salle d'audiences)
(à la fin des séances quotidiennes)
Porte-parole : À la demande, l'Avocate de la Commission, Freya Kristjanson, sera disponible afin de répondre aux questions de procédure ou portant sur la Commission.

Cette séance est ouverte aux médias. Les vidéographes et les photographes pourront se déplacer à l'intérieur de la salle d'audiences jusqu'à ce que le président de la Commission appelle la séance à l'ordre. Des places pour les membres des médias seront limitées aux trois premières rangées à droite de la salle. Les cartes d'identification des médias seront obligatoires et devront être visibles en tout temps. Tous ceux et celles qui ne sont pas employés de gouvernement devront être enregistrés à l'entrée principale (Bloc 2700) et accompagnés en tout temps. Des informations supplémentaires en ce qui concerne le reportage des médias seront fournies durant l'audience.





Des transcriptions de l'audience seront disponibles en communiquant avec la Commission.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Nancy-Ann Walker, Agente de communications, au (613) 947-5668 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : NancyAnn.Walker@mpcc-cppm.gc.ca.